

Une copie devra être insérée dans votre dossier de demande de bourse, et un original devra vous être remis.

<b>Nom et adresse du collège</b>	<b>Cachet de l'établissement scolaire</b> (signature de la personne habilitée)
----------------------------------	---

ACCUSE DE RECEPTION DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE N° .....

**A conserver par la famille**

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du .....

Le dossier de demande de bourse de collège en faveur de l'élève :

Nom : .....

Prénom .....

Classe fréquentée : .....

**Informations importantes à l'attention de la famille**

1. Cet accusé de réception valide le dépôt de votre dossier de demande de bourse de collège, et ne préjuge en rien sa recevabilité.
2. Si votre dossier nous est transmis incomplet, il pourra vous être retourné.
3. En cas d'acceptation, le versement de la bourse est subordonné à la fréquentation de la classe pour laquelle cette bourse a été demandée.

**Pour vous aider dans vos démarches :**



Pour toutes questions relatives à **ces aides financières à la scolarité** : contactez-nous via l'espace « **Parents, contactez-nous** » sur [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

Vous trouverez sur le site académique l'ensemble des informations relatives aux procédures de demande d'aides sociales à la scolarité. N'hésitez pas à consulter la rubrique « parents/élèves » sous rubrique « bourse et aides financières »

**La foire aux questions**

Pour répondre aux questions relatives aux aides financières à la scolarité, une foire aux questions est à votre disposition sur le site de l'académie, sur l'ensemble des pages de la sous rubrique « bourse et aides financières »

**La plateforme téléphonique**

Un accueil téléphonique est ouvert au numéro d'appel suivant :

**INFO BOURSES**  
**01 44 62 46 97**

**Accueil au secrétariat du collège  
fréquenté par votre enfant**

Tous les matins de 9h jusqu'à 12h30,  
**EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous** du lundi au vendredi au 12, Boulevard d'Indochine 75019.

La prise de rendez-vous s'effectuera en ligne 24h/24h sur le site internet académique : [www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr) ou au <https://rendez-vous-parents.ac-paris.fr>

Une copie devra être insérée dans votre dossier de demande de bourse, et un original devra vous être remis.